

Conseil Municipal du Jeudi 23 Mars 2017
Délibération n° 2017/ 02 / 22

Envoyé en préfecture le 28/03/2017

Reçu en préfecture le 28/03/2017

Affiché le

ID : 035-213503063-20170323-20170222-DE

**Objet : 9 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE 9.1 AUTRE DOMAINE DE COMPETENCE DES COMMUNES :
Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à la modification du plan de zonage
d'assainissement.**

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'article L 2224-10 du code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L 123-1 et suivants du code de l'environnement,
Vu les articles R 123-1 et suivants du code de l'environnement,
Vu le code de l'urbanisme,

CONSIDERANT que le conseil municipal prend connaissance de l'étude de zonage réalisée sur les villages de La Galonnais, La Ronce, La Ville Es Bret, La Lande Grêle, Touraude et Les Chênes par le bureau d'étude 2LM à Saint Malo ;

CONSIDERANT que les agglomérations actuelles : le bourg, Saint Georges et Les Gastines sont raccordées à l'assainissement collectif. Les villages du Val, du Havelin sont dans le zonage actuel ;

Les zones d'extension prévues au Plan d'occupation des sols ainsi que les villages de La Galonnais, La Ronce, La Ville Es Bret, La Lande Grêle, Touraude et Les Chênes seraient raccordés sur le réseau de la commune de Saint Jouan des Guérets.

CONSIDERANT que le reste du territoire communal est en zone d'assainissement autonome.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De procéder à l'enquête publique préalable à la modification du plan de zonage assainissement ;
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Vote : 16 Pour – 0 Contre – 0 Abstention

Au registre sont les signatures

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le **28 MARS 2017**

Publié le **28 MARS 2017**

Pour extrait conforme
Le Maire,



Jean Francis RICHEUX

ARRONDISSEMENT SAINT-MALO

COMMUNE DE SAINT-PERE MARC EN POULET
6, Rue Jean Monnet
35430 Saint-Père Marc en Poulet

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 23 mars 2017

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 16

Absents ayant donné pouvoir : 0

Absents : 3

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Père Marc en Poulet en session ordinaire sous la présidence de Monsieur RICHEUX Jean-Francis, Maire.

La séance a été publique.

Date de convocation : vendredi 17 mars 2017.

Etaient présents : Mmes BESLY Chantal, BRASILLET Sylvie, CHARRETEUR Pascale, KERISIT Nicole, LE PAPE Elisabeth, MASSARD-WIMEZ Fabienne, VIDEMENT Claude ;

Ms. CAVOLEAU Loïc, HUON Philippe, LECOULANT Jean-Luc, LEPAIGNEUL Bernard, LE GOALLEC Michel, NUSS Thierry, RENARD Noël, RICHEUX Guy, RICHEUX Jean-Francis.

Etaient absents excusés : Mmes, GOUYA Chrystelle, GAUTIER Anne-Françoise, M. LOUAPRE Alain.

Pouvoirs : néant

La séance est ouverte à 20 h 35.

Mme Nicole KÉRISIT est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire propose au conseil municipal de retirer de l'ordre du jour la délibération n° 2017/02/05 relative à la modification de l'âge des bénéficiaires du repas des aînés.

La séance est close à 22h00.